

**Direction Education et Citoyenneté**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PASS TERRITOIRE AUPRES DU  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION  
ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE RIPAILLE**

Le Maire d'Annonay,

VU la délibération n°2020-96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, conférée par le Conseil municipal en vertu de l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité d'approuver le dépôt du dossier de demande de financement auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Pass Territoires 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Ripaille,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De réaliser, pendant la période de vacances d'été 2021, des travaux de rénovation énergétique dans l'école maternelle Ripaille qui accueille 95 élèves répartis dans 4 classes (chiffres de la rentrée de septembre 2020).

Ces travaux comprenant l'isolation de parois froides, le remplacement de menuiseries extérieures et des luminaires par des ampoules LED permettront d'améliorer le confort thermique tout en réduisant les consommations énergétiques de l'établissement.

**Article 2 :**

Plan de financement

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Coût opération	46 699,00 €	DETR 20%	12 609,00 €
		PT07 (Partie énergétique seule : 46 699 €)	9 340 €
		Autofinancement	24 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 699,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 699,00 €</b>

**Article 3 :**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le ....08.09.2021..... et informe que la présente décision peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 1 avril 2021  
Le Maire  
Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le : 08/04/2021

Identifiant télétransmission : :

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

08 AVR. 2021